

Un ascenseur à 200 patates

Écrit par Big Moustache

Mardi, 06 Septembre 2011 08:55 - Mis à jour Mardi, 06 Septembre 2011 11:04



Alors que la rentrée est maintenant bien consommée, je m'aperçois qu'un événement du début des vacances, pourtant bien emblématique du fonctionnement de notre belle commune, est resté sous silence : le vote par le conseil municipal le 5 juillet, le traditionnel conseil rateau du début des vacances où on se dépêche de voter avant les vacances ce qu'on a oublié, le vote, donc, de la construction de l'ascenseur de la mairie, pour 261 000 euros. Ajoutez les études, la TVA, vous voilà à plus 300 000 euros, 200 patates pour un ascenseur, excusez du peu, ça mérite qu'on y consacre quelques lignes.

Bon, j'en vois déjà qui s'agitent au fond. Comment-ça, c'est une super bonne mesure, et c'est chouette que les personnes à mobilité réduite puissent accéder à l'école, à la salle des mariages et à la salle du conseil. En plus c'est une obligation résultant de la loi de 2005 donc il faut le faire et pi c'est tout. Mon propos n'est certes pas de contester aux personnes à mobilité réduite le droit d'accéder aux bâtiments publics, mais une fois de plus de pointer du doigt certaines méthodes et habitudes détestables de nos institutions municipales.

D'abord, le montant. Le conseil a donc autorisé M. le maire à passer commande pour un montant de 261 000 euros. Rappelons nous l'histoire du dossier. En janvier 2009, premier passage en conseil municipal : demande de subvention par rapport à un budget initial de 115 471,10 €. C'est dire si les études étaient déjà bien avancées puisqu'on était capable de chiffrer le montant à 10 centimes près. Et puis en janvier 2011 on apprenait que le dossier était plus compliqué que prévu, qu'il avait fallu engager des études pointues (20 355 €, presque une mare) et que le nouveau budget était de 188 470,71 € (notez cette fois la précision au centime !) soit 63% d'augmentation. Donc nouvelle demande de subvention, la part à la charge de la commune (de toute façon ne vous faites pas d'illusion, que ce soit la commune, le département ou l'état, c'est nos impôts) passant de 46 à 136 mille euros, soit une multiplication par 3. Et puis voilà que le 5 juillet, suite à la consultation, on se retrouvait avec une enveloppe de 261 000 euros, soit un nouveau +38%, plus du double du projet initial et une part de la commune selon toute probabilité dépassant les 200 000 euros. Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'on sent la maîtrise. La fiabilité des estimations montre s'il en était besoin le sérieux de l'étude préalable. Une multiplication par deux du budget initial, par 5 de la part de la commune, ça mérite qu'on se pose et qu'on en parle, non ?

Un ascenseur à 200 patates

Écrit par Big Moustache

Mardi, 06 Septembre 2011 08:55 - Mis à jour Mardi, 06 Septembre 2011 11:04

Non ! Trois minutes montre en main au conseil. Voilà, il faut autoriser M. le maire à signer les marchés de travaux pendant l'été pour que ça démarre à l'automne, passons au vote ; une voix contre, une abstention, c'est dans la boîte, sujet suivant. Non, en fait j'ai menti il y a bien eu débat, mais pas débat public. À Cailloux, on lave son linge sale en famille. Alors avant le conseil municipal, s'est tenue une commission générale (comme un conseil municipal mais sans le public) où le débat a bien eu lieu (ben oui une voix contre et une abstention quand même). À tel point que le conseil a démarré avec 1/4 d'heure de retard. Ça prouve quand même qu'au moins 1 à 2 conseillers municipaux pensent que 200 patates, c'est une somme et qu'un budget qui prend 40% en 6 mois ou 120% en deux ans, ça mérite qu'on se pose et qu'on fasse le point.

Oui mais quel débat ? Puisqu'on est tous d'accord pour dire que l'accessibilité ne se discute pas ! Certes, mais 200 patates pour quoi ? Pour un ascenseur qui ne servira (presque) jamais ? Donc qui sera toujours en panne le jour où l'on voudra l'utiliser (cf la salle de musique) ? Tiens et en passant on a une idée du coût de la maintenance d'un machin comme ça ? Y avait-il réellement urgence pour voter les travaux d'un bidule à 200 patates dont le service rendu reste à démontrer ? Parce que pour le prix, on pourrait presque construire une mairie annexe, une jolie salle de plein-pied qui pourrait servir de salle de mariage, de salle du conseil, et plus si affinités, donc un service rendu pour la collectivité autrement plus flagrant. Parce que si on sait déplacer la salle des mariages ou du conseil le temps des travaux, c'est qu'on sait la déplacer... D'ailleurs si on est pressés de traiter l'accessibilité de la mairie, pourquoi ne pas se rabattre sur la "petite salle" de la Valonnière, au moins le temps d'une vraie réflexion ? Et est-ce bien pertinent d'installer un monte-charge à l'école dont il est acquis qu'elle doit être transférée au Favret d'ici dix ans ?

Je ne prétends pas détenir la *bonne* réponse à toutes ces questions. Je dis juste qu'elles auraient mérité qu'on prenne un peu de temps pour y répondre. Et que quand une consultation dépasse l'enveloppe budgétaire dans ces proportions, il peut-être judicieux de le déclarer infructueux. Et je dis juste que 200 patates, ça mérite un débat public.

En attendant, un coup de peinture est en cours à la salle du 1er de l'espace culturel qui va servir de salle des mariages, le panneau des permis de construire a été déplacé (certaines mauvaises langues de mes amis disent caché) derrière la mairie, les travaux peuvent commencer.